



SCHWEIZERISCHER BUNDES RAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss 854
 Décision 25 mai 1983
 Decisione

Berne, le 28 avril 1983

Expositions universelles

- Département des affaires étrangères. Proposition du
 28 avril 1983 (annexe)
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 19 mai 1983
 (adhésion)
 Département des finances. Co-rapport du 17 mai 1983 (annexe)
 Département des affaires étrangères. Rapport complémentaire
 du 19 mai 1983 (annexe)
 Département des finances. Co-rapport complémentaire du
 24 mai 1983 (annexe)
 Département des transports, des communications et de l'énergie.
 Co-rapport du 13 mai 1983 (adhésion)
 Chancellerie fédérale. Co-rapport du 18 mai 1983 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le département des affaires étrangères est chargé de préparer un message à l'Assemblée fédérale concernant la participation de la Suisse à l'Exposition universelle spécialisée de Tsukuba (1985), sur la base du concept "Swissorama", en sollicitant un crédit de 4,9 mio de francs.
2. Ledit message demandera également un crédit de 3,2 mio de francs pour la participation à l'Exposition universelle spécialisée de Vancouver (1986), si les milieux économiques intéressés acceptent de contribuer pour 1 mio de francs à ce projet.
3. Le département des affaires étrangères est autorisé à procéder à une réservation provisoire pour Tsukuba; dès que les garanties financières mentionnées sous 2 auront été données par les milieux concernés, il est autorisé à procéder de même pour Vancouver.
4. La Commission de coordination est autorisée à prélever jusqu'à 100'000.-- francs sur son crédit ordinaire pour financer les travaux de mise au point des projets de Tsukuba et Vancouver et les études préalables pour Paris.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EDA 6 pour exécution
- EDI 3 pour connaissance
- EFD 7 " "
- EVD 5 " "
- EVED 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

s.B.30.1.(9).0(1)

Berne, le 28 avril 1983

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Au Conseil fédéral

Distribué

Expositions universelles

I. Introduction

Les expositions universelles s'adressent aujourd'hui davantage au grand public qu'aux milieux industriels et elles offrent avant tout l'occasion aux pays participants de se présenter à la population locale et aux visiteurs étrangers.

Pendant des décennies, le problème de la participation suisse à ce type de manifestations a été principalement du ressort de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et de l'Office suisse d'expansion commerciale. Depuis quelques années, cette tâche a toutefois été confiée à un nouvel organisme multidisciplinaire, la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger, qui regroupe tous les milieux intéressés (DFAE, DFI, DFEP, Pro Helvetia, Office suisse d'expansion commerciale, Office national suisse du tourisme, Société suisse de radiodiffusion et télévision, Swissair, etc) et est basée sur une loi fédérale du 19 mars 1976 (R.O. 1976, 2087).

Depuis 1970, date de l'Expo d'Osaka, aucune exposition universelle de 1ère catégorie n'a vu le jour et les expositions spécialisées mises sur pied ne justifiaient pas une présence de notre pays. La période 1984 - 1992 se caractérise en revanche par une nette recrudescence de manifestations de ce type:

- | | |
|-------------------------|---|
| 1984 New Orleans | Exposition de deuxième catégorie
Thème : eau |
| 1984 Liverpool | Exposition de deuxième catégorie
Thème : horticulture |
| 1985 Tsukuba | Exposition de deuxième catégorie
Thème : la maison et son environnement technique |
| 1986 Vancouver | Exposition de deuxième catégorie
Thème : transports et communications |
| 1988 Brisbane | Exposition de deuxième catégorie
Thème : travail et loisirs |
| 1989 Paris | Exposition de première catégorie
200ème anniversaire de la Révolution française |
| 1992 Chicago et Séville | Expositions de première catégorie
500ème anniversaire de la découverte de l'Amérique |

Sur recommandation de la Commission de coordination, nous avons d'ores et déjà décliné l'invitation à l'Expo de New Orleans et une réponse négative est également prévue pour Liverpool. En revanche, les expositions spécialisées de Tsukuba et Vancouver suscitent davantage d'intérêt et la Commission nous a adressé deux préavis positifs à ce sujet (cf. rapport ci-joint du 25 avril 1983).

Elle relève par ailleurs que la Suisse pourra difficilement rester à l'écart de l'Exposition universelle de Paris; notons en effet que notre pays a jusqu'ici régulièrement participé à toutes les expositions de lère catégorie.

II. Exposé des motifs

Tsukuba (17 mars - 16 septembre 1985)

Plusieurs arguments plaident en faveur d'une présence suisse à cette exposition:

- la réutilisation à Vancouver du concept retenu pour Tsukuba entraînerait une certaine réduction des coûts (4,2 mio de francs) par rapport à cet autre projet.

La Commission de coordination a estimé ici qu'un geste tangible d'intérêt devait être exigé des milieux économiques directement concernés et elle l'a fixé à 25% des dépenses, soit env. 1 mio de francs. A défaut, il conviendrait de renoncer à l'Expo de Vancouver.

Si le Conseil fédéral peut se rallier à cette idée, des démarches seront faites immédiatement auprès desdites entreprises et la demande de crédit pour Vancouver ne sera incluse dans le message à l'Assemblée fédérale que si elles aboutissent aux résultats escomptés.

Réservations

Les pays qui s'annoncent les premiers bénéficiant des emplacements les plus favorables, il conviendrait de procéder très rapidement aux réservations provisoires pour Tsukuba et Vancouver.

Aspects financiers

Le préavis positif de la Commission de coordination pour les projets de Tsukuba et Vancouver n'a été adopté qu'en avril 1983; ces dépenses n'ont donc pas été prévues dans le plan financier 1984-85.

Pour Tsukuba, 0,9 mio de fr. seraient dépensés en 1984 et 4 mio en 1985; pour Vancouver, 0,7 mio en 1985 et 2,5 mio en 1986.

La mise au point des projets de Tsukuba et Vancouver et les études préliminaires pour Paris entraîneront des dépenses avant que l'Assemblée fédérale vote les crédits nécessaires; il serait dès lors souhaitable que certaines sommes (max.: 100'000.-- fr.) puissent être prélevées par la Commission de coordination sur son crédit ordinaire.

III. La Commission de coordination est autorisée à prélever jusqu'à 100'000.-- francs sur son crédit ordinaire pour financer les Résultat de la consultation préalable des services intéressés et les études préalables pour Paris.

L'Office fédéral des affaires culturelles, l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et l'Office fédéral des transports ont été consultés et ont donné leur accord.

En revanche, l'Administration fédérale des finances émet des réserves d'ordre budgétaire, les crédits en question ne figurant pas dans la planification 1984 - 85.

IV. Proposition

Vu ce qui précède, le Département a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le DFAE est chargé de préparer un message à l'Assemblée fédérale concernant la participation de la Suisse à l'Exposition universelle spécialisée de Tsukuba (1985), sur la base du concept "Swissorama", en sollicitant un crédit de 4,9 mio de francs.
2. Ledit message demandera également un crédit de 3,2 mio de francs pour la participation à l'Exposition universelle spécialisée de Vancouver (1986), si les milieux économiques intéressés acceptent de contribuer pour 1 mio de francs à ce projet.
3. Le DFAE est autorisé à procéder à une réservation provisoire pour Tsukuba; dès que les garanties financières mentionnées sous 2 auront été données par les milieux concernés, il est autorisé à procéder de même pour Vancouver.

4. La Commission de coordination est autorisée à prélever jusqu'à 100'000.-- francs sur son crédit ordinaire pour financer les travaux de mise au point des projets de Tsukuba et Vancouver et les études préalables pour Paris.

Distribué

Av Conseil fédéral

Expositions universelles

(531)

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



(Aubert)

Rapport-joint à la proposition du Département fédéral des affaires étrangères


Nous ne pouvons donner notre accord à la proposition du Département des affaires étrangères dans la mesure où celle-ci concerne de nouveaux projets dont le financement n'est pas prévu dans le plan financier.

Nous sommes, en effet, d'avis que les perspectives financières assez sombres de ces prochaines années ne permettent pas d'envisager de nouveaux projets de tel genre.

Annexe: rapport du 25 avril 1983 de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger

- Pour co-rapport à:
- Chancellerie fédérale
 - DFI
 - DFF
 - DFEP
 - DFTCE

Nous ne verrions pas d'objection à ce que, comme par le passé, la Confédération participe à participer aux expositions universelles de première catégorie du type de celles de Montréal



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 17 mai 1983

Distribué

A u C o n s e i l f é d é r a l

Expositions universelles

(531)

DEPARTEMENT FEDERAL
 DES FINANCES

Ritschard
 Ritschard

R a p p o r t - j o i n t à la proposition du Département
 fédéral des affaires étrangères

Nous ne pouvons donner notre accord à la proposition du Département
 des affaires étrangères dans la mesure où celle-ci concerne de
 nouveaux projets dont le financement n'est pas prévu dans le plan
 financier.

Nous sommes, en effet, d'avis que les perspectives financières assez
 sombres de ces prochaines années ne permettent pas d'envisager de
 nouveaux projets de tel genre.

Cette réserve de principe se trouve encore renforcée en l'occurrence
 par le fait que les expositions de Tsukuba et de Vancouver qui font
 l'objet de la présente proposition sont des expositions universelles
spécialisées et donc de seconde catégorie.

Nous ne verrions par contre pas d'objection à ce que, comme par le
 passé, la Confédération continue à participer aux expositions uni-
 verselles de première catégorie du type de celles de Montréal ou

SCHWEIZERISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN - 2 -

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

d'Osaka et qu'elle envisage donc, dès à présent, de prendre part
à l'exposition universelle de Paris.

3003 Berne, le 19 mai 1983

DEPARTEMENT FEDERAL
DES FINANCES

Ritschard

Ritschard

Rapport complémentaire relatif au co-rapport
du Département fédéral des finances
du 17 mai 1983

L'examen des projets de Teukuba et Vancouver a exigé de nombreux mois; il convenait tout d'abord de consulter en Suisse et à l'étranger les milieux intéressés, puis d'établir un premier concept de participation suisse et d'en évaluer le coût; cette analyse budgétaire n'a pu être faite qu'en tout dernier lieu et ne pouvait dès lors pas être incluse il y a plus d'un an dans le plan financier.

Le Japon apparaît actuellement comme un pays de première priorité aussi bien dans la perspective de notre Département que dans les plans économique et touristique. Or, l'Expo de Teukuba, bien qu'elle n'est qu'une exposition universelle de 2ème catégorie, sera incontestablement la plus importante manifestation mondiale de ces 10 prochaines années. Quant à Vancouver, nous devons souligner que des intérêts économiques suisses non négligeables sont en jeu dans cette région en plein développement, que la solution retenue est financièrement favorable et

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

s.B.30.1.(9).0.(1).

3003 Berne, le 19 mai 1983

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

En conclusion, notre Département maintient sa proposition.

DistribuéAu Conseil fédéralExpositions universelles

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Pierre Aubert

Rapport complémentaire relatif au co-rapport

du Département fédéral des finances
du 17 mai 1983

L'examen des projets de Tsukuba et Vancouver a exigé de nombreux mois; il convenait tout d'abord de consulter en Suisse et à l'étranger les milieux intéressés, puis d'établir un premier concept de participation suisse et d'en évaluer le coût; cette analyse budgétaire n'a pu être faite qu'en tout dernier lieu et ne pouvait dès lors pas être incluse il y a plus d'un an dans le plan financier.

Le Japon apparaît actuellement comme un pays de première priorité aussi bien dans la perspective de notre Département que sur les plans économique et touristique. Or, l'Expo de Tsukuba, même si elle n'est qu'une exposition universelle de 2ème catégorie, sera incontestablement la plus importante manifestation japonaise de ces 10 prochaines années. Quant à Vancouver, nous tenons à souligner que des intérêts économiques suisses non négligeables sont en jeu dans cette région en plein développement, que la solution retenue est financièrement favorable et

que la proposition est conditionnée par une importante participation financière des milieux concernés.

En conclusion, notre Département maintient sa proposition.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES
 AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Pierre Aubert

Expositions universelles

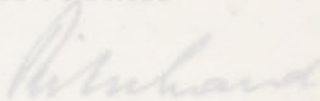
(531.1)

Réponse au rapport complémentaire du Département fédéral
 des affaires étrangères du 19 mai 1983

En dépit des arguments avancés par le Département des affaires étrangères dans son rapport complémentaire, nous maintenons notre opposition à sa proposition.

Nous estimons, en effet, que, compte tenu des mesures d'économies que les difficultés financières imposent actuellement et continueront d'imposer ces prochaines années, la Confédération doit absolument limiter sa participation à des expositions de première catégorie.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
 DES FINANCES



Ritschard

EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

855
 25 mai 1983

3003 Berne, le 24 mai 1983

Distribué

A u C o n s e i l f é d é r a l

Réponse écrite
 83.368, Interpellation Crevoisier du 15 mars 1983.
 Organismes internationaux et cantons

Expositions universelles

(531.1)

R é p o n s e au rapport complémentaire du Département fédéral
 des affaires étrangères du 19 mai 1983

(voir annexe).

En dépit des arguments avancés par le Département des affaires
 étrangères dans son rapport complémentaire, nous maintenons notre
opposition à sa proposition.

Nous estimons, en effet, que, compte tenu des mesures d'économies
 que les difficultés financières imposent actuellement et continueront
 d'imposer ces prochaines années, la Confédération doit absolument
 limiter sa participation à des expositions de première catégorie.

DEPARTEMENT FEDERAL
 DES FINANCES

Ritschard

Ritschard